

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS378

présenté par
M. Bapt, rapporteur

ARTICLE 15

A l'alinéa 42,

substituer aux mots :

« à la contribution mentionnée à l'article »,

les mots :

« aux contributions mentionnées aux articles L. 136-6 et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'alinéa 41, qui prévoit que l'ACOSS est chargée de la centralisation et de la répartition du produit des prélèvements sociaux sur les revenus du capital, afin de réparer l'oubli de la référence à la CSG sur les revenus du patrimoine.